



Chantier d'insertion et IAE

Par **jojoboutillier**, le **09/12/2022 à 15:48**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, je suis en ce moment sans emploi, je ne possède pas le permis de conduire et je ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour cause de difficulté de financement (situation familiale financière compliquée suite au décès de ma mère cet été). J'ai effectué une formation entre le 31 janvier 2022 et le 23 septembre 2022 pour obtenir le titre professionnel ouvrier du paysage mais je n'ai pas pu l'obtenir pour cause de compétences professionnelles trop insuffisantes.

Mon IAE mise en place en août 2021 est également valable jusqu'en juillet 2024, or je viens d'avoir un contact d'une accompagnatrice socioprofessionnelle d'une structure d'insertion qui m'explique que malgré ces critères je ne suis peut-être pas prioritaire en raison d'une période de carence inférieure à 1 an depuis mon précédent contrat dans un autre chantier d'insertion.

Qu'en pensez-vous, quelles sont les solutions pour que ma demande puisse être éventuellement acceptée et que puisse intégrer à nouveau un chantier d'insertion?

Par **P.M.**, le **09/12/2022 à 16:25**

Bonjour,

Vous multipliez les sujets mais votre IAE a été suspendu apparemment pendant un an...

Par **jojoboutillier**, le **09/12/2022 à 16:33**

Non mon IAE est valable jusqu'en juillet 2024. Elle m'a indiqué que je ne suis probablement pas prioritaire du fait d'une période de carence de moins d'un an sans activités.

Par **P.M.**, le **09/12/2022 à 16:48**

Si votre IAE était encore valable, vous pourriez retourner dans la précédente structure d'insertion...